

**L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.**

**Etaient présents :**

Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Delphine LUPART / Gérard LEPERE / Philippe POUPART / Stéphanie LAURENT/ Philippe DELAPORTE / Alexandre DEMONCHY/ Christophe SERGENT / Christophe RINGARD / Michel SAROT

**Etaient absents(es) :** Mickaël JACQUART / Romuald BOUTELEUX/Virginie VALLIENNE

**Pouvoirs :** Romuald BOUTELEUX donne pouvoir à Philippe POUPART  
Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Stéphanie LAURENT

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

**Ouverture de séance à 19H00**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du CM du 14 mars
- Délibérations :
  - ✓ Concernant l'approbation du Compte de gestion 2021
  - ✓ Concernant l'approbation du Compte administratif 2021,
  - ✓ Concernant l'affectation du résultat 2021
  - ✓ Concernant le vote des taux (état 1259)
  - ✓ Concernant le vote du budget primitif 2022
  
  - ✓ Pour désigner les 5 propriétaires membres du bureau de l'AFR (le mandat des précédents membres étant arrivé à son terme)
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 14 mars 2022
--

Approbation à l'unanimité

Délibération 11-2022 Approbation du compte de gestion 2021
--

Monsieur Le Maire laisse la parole à la secrétaire de mairie et à Madame LAURENT, adjointe aux finances.

Les documents sont distribués et présentés à tout le conseil municipal. Les chiffres sont lus, expliqués et plus précisément, la partie excédent et déficit par section (fonctionnement et investissement).

Compte de Gestion approuvé à l'unanimité.

Délibération 12-2022 Approbation du compte administratif 2021

De la même façon que le compte de gestion, les chiffres sont lus et expliqués. Les réponses à quelques questions sont apportées.

Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif.

11 Pour 1 contre (Monsieur RINGARD)

Délibération 13-2022 Affectation du résultat 2021

Monsieur Le Maire laisse la secrétaire de mairie expliquer le document présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 2 247 345.44 €

Vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

Délibération 14-2022 Vote des taux

Monsieur Le Maire explique que la non augmentation des taux faisant partie des promesses de campagne. Il ne souhaite donc pas que les taux d'imposition augmentent.

Une discussion s'engage sur le pouvoir d'achat des administrés suite à l'inflation grandissante.

Monsieur Le Maire déclare que ce sujet concerne davantage le CCAS. Il pourra réétudier par exemple le plafond des ressources afin que davantage d'administrés puissent bénéficier des bons d'achats alimentaires de fin d'année par exemple.

Vote à l'unanimité pour le maintien des taux.

Délibération 15-2022 Vote du budget primitif

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	4 070 732.56 €	1 823 387.12 € 2 247 345.44 € (report excédent)
<b>Section d'investissement</b>	727 000.00 €	724 144.34 € 258 140.96 € (report solde positif)
<b>R.A.R.</b>	267 901.30 €	12 616.00 €
<b>TOTAL</b>	5 065 633.86 €	5 065 633.86 €

Le conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2022 présenté, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2022 à 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre, arrêté comme ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

## Délibération 16-2022 Pour désigner les 5 propriétaires membres du bureau de l'AFR

Le mandat des précédents membres du bureau de l'AFR étant arrivé à son terme, le conseil municipal doit désigner les propriétaires afin de renouveler le bureau.

4 candidatures ont été reçues en mairie : M. Richard DUYCK, M. Michel SAROT, M. Philippe POUPART, M. Dominique DELATTRE.

Après en avoir délibéré à 11 voix pour, 2 abstentions (M. SAROT et M. POUPART, étant candidats), 0 contre

Le conseil municipal désigne M. Richard DUYCK, M. Michel SAROT, M. Philippe POUPART, M. Dominique DELATTRE, nouveaux membres du bureau de l'AFR.

## Informations diverses

Monsieur PICARD explique les travaux faits :

La route à l'entrée de Mons à l'endroit où a brûlé le camion va être refaite à compter du 25 avril.

Le démoussage du toit de l'église côté Nord a été effectué. Pour information, certains crochets d'ardoise sont tombés. Il faudra prévoir une réparation de la toiture.

Le démoussage des toits de la mairie (côté cours), des écoles ont également été faits ainsi que le nettoyage des murs de l'école construite en 1996.

La réception de la garderie du 7 avril a été réalisée avec des réserves pour les peintures.

Une partie du matériel et des fournitures pour la garderie a été réceptionnée.

Pour information, une voiture volée circule dans Mons (il s'agit d'une 607 grise Peugeot).

## Questions diverses

Philippe POUPART :

Les nids de poules rue Fernand POUPART ont bien été comblés avec le macadam à froid par l'employé communal avant le panneau. Mais après le panneau, non : voir avec la CCHS pour l'entretien des nids de poules car il s'agit des voies extra-muros.

Revient sur l'installation des équipements destinés au comptage des véhicules : il n'y a pas eu d'installation sur le territoire d'Estrées.

Madame LAURENT explique que les capteurs de circulation ont été placés **sans l'avis de la mairie**. Le devis comprend bien 3 capteurs : 2 étaient prévus à Mons et 1 à Estrées. Madame LAURENT va contacter la direction des routes afin de faire remonter les dysfonctionnements.

Christophe RINGARD : problème de la ligne téléphonique rue d'enfer toujours existant. La société PIC VERT a relancé la commune ce jour. Pour information, la commune a fait au moins 4 signalements concernant cet incident.

Jean-Luc SAUVAGE :

L'INRAE a donné un avis favorable pour la vente du petit bois courant mars. Le dossier a été transmis chez le notaire.

Pour info, l'INRAE avait pour projet de raser le bois et replanter. Mais cela ne se fera pas. Le bois sera nettoyé.

Philippe DELAPORTE :

Les propriétaires de la maison au 90 Route nationale viennent cet été pour rénover l'habitation.

Le football club de Mons a pour projet d'agrandir leurs locaux. Les dirigeants du club ont précisé que les locaux pourraient servir aux autres associations.

Madame LAURENT les a informés qu'ils devaient prendre RDV avec le maire.

Monsieur PICARD prend la parole. Il précise qu'il s'est rendu ce jour dans les locaux du club afin de préparer l'arrivée d'un groupe de scout. Il a été scandalisé par l'état des vestiaires. « C'est immonde de laisser les licenciés dans des locaux non entretenus ».

Gérard LEPERE :

Concernant le repas des aînés, certains administrés se sont plaints que le repas était froid et ont critiqué le service.

Certains administrés ont réclamé du pétillant à la fin du repas.

Précédemment, des menus étaient présents sur les tables et il n'y avait pas notifié la présence du pétillant.

Madame LAURENT suggère des améliorations pour le repas des aînés 2023.

Terrain de foot : se plaint que le dimanche après midi il y ait des bruits comme des cornes de brume, pétards et autres.

Question de Monsieur LEPERE : Pourquoi les cartes d'électeurs ont été distribuées par les conseillers et non pas par l'employé communal ?

Stéphanie LAURENT :

Question de Mme VALLIENE : serait-il possible de procéder à une commande groupée de pellet. La mairie serait juste intermédiaire. Elle ne participera absolument pas à l'achat. La commune mettrait juste en relation les habitants et les sociétés.

Hier Madame LAURENT a été interpellée concernant l'absence des élus et des membres du Sisco à la réunion des parents d'élèves sur le devenir des écoles. Monsieur POUPART explique que le SISCO a été excusé pour leur absence.

Monsieur PICARD a envoyé un sms à Monsieur BOUTELEUX l'informant de son impossibilité à participer à cette réunion.

Malheureusement le 1er adjoint et la 2ème adjointe n'ont pas eu connaissance de la date de cette réunion (ils auraient prévu de se libérer).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h**



P.O. Boucheleux Renaud